



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de GISLAIN (Jean-Jacques), THÉRET (Bruno), « Avant-propos », *L'Économie institutionnelle. Sa place dans l'économie politique*, COMMONS (John Rogers), p. 7-8

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-15219-4.p.0007](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-15219-4.p.0007)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2023. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

AVANT-PROPOS

Cet ouvrage est divisé en deux volumes. La traduction en langue française de *Institutional Economics. Its Place in Political Economy* de John R. Commons (1862-1945), ouvrage phare de l'institutionnalisme pragmatiste étatsunien original, en occupe le cœur, un cœur encadré par quatre textes de commentaires destinés à en faciliter la lecture.

Dans le premier volume, la traduction est d'abord précédée par une *Note sur la traduction* qui en retrace l'odyssée (2006-2022) et explicite les choix de traduction pour les termes les plus idiosyncratiques. Vient ensuite une *Introduction* exposant les raisons pour lesquelles il nous paraît important d'étudier aujourd'hui cette *Économie institutionnelle* qui pense l'économie dans un cadre théorique la réinsérant dans l'ensemble des sciences sociales.

Dans le second volume, la traduction est suivie par une biographie intellectuelle intitulée « John Rogers Commons, œuvre économique et réception » qui retrace l'évolution et la réception de sa pensée tout au long de sa vie et permet ainsi de resituer *L'Économie institutionnelle* dans le processus historique de sa conceptualisation. Une bibliographie complète de J. R. Commons accompagne ce texte. Vient enfin une étude comparant la pensée économique de J. R. Commons à celle de Karl Polanyi, figure structurante de l'institutionnalisme européen actuel, et à celle de P. J. Proudhon, dont on redécouvre aujourd'hui qu'en tant que pionnier du pragmatisme, il a été une source commune de réflexion pour Commons et Polanyi. Le propos est ici de montrer que la pensée de Commons, sans doute marquée par le contexte dans lequel elle s'est développée aux États-Unis, n'en est pas moins susceptible d'enrichir en retour les divers courants de l'institutionnalisme économique dans le monde francophone.

Cet ouvrage contient donc les textes suivants :

VOLUME I

Note sur la traduction. Compte-rendu d'une odyssée, 2006-2022 (Jean-Jacques Gislain et Bruno Théret)	9
Introduction. Pourquoi lire Commons aujourd'hui ? Introduction à une théorie générale institutionnaliste de l'économie. (Jean-Jacques Gislain et Bruno Théret)	57
L'économie institutionnelle. Sa place dans l'économie politique – I [1-526] ¹ (John R. Commons)	375

VOLUME II

L'économie institutionnelle. Sa place dans l'économie politique – II [526-923] (John R. Commons)	1017
Index (John R. Commons)	1493
Biographie intellectuelle : John Rogers Commons, œuvre économique et réception (Jean-Jacques Gislain) (incluant une bibliographie de John Commons)	1517
Étude comparative : Polanyi, Commons, Proudhon. Parentés, différences, influences et dépassements (Bruno Théret)	1809

1 Nota Bene : Nous avons conservé dans la traduction la trace des paginations de l'édition originale en langue anglaise (reproduite dans la dernière édition chez Transactions Publishers, 1990) en les mettant entre crochets dans le corps du texte. Ce qui nous a permis de nous y référer dans les textes de commentaires où elles apparaissent sans les crochets. L'index est également l'index original de J. R. Commons, mais remis dans l'ordre alphabétique du français avec double pagination, celle de l'[originale] et celle de la présente édition.

INTRODUCTION

Pourquoi lire Commons aujourd'hui ? Introduction à une théorie générale institutionnaliste de l'économie

John Rogers Commons (1862-1945)¹ est avec Thorstein Veblen (1857-1929) et Wesley Clair Mitchell (1874-1948) l'un des fondateurs de l'institutionnalisme économique pragmatiste étatsunien. Cette approche de l'économie s'inscrit dans ce que les historiens des sciences sociales appellent l'exceptionnalisme étatsunien de la période de l'Ère du progrès (*Progressive Era*) 1890-1920 (Ross 1991)². Elle a été dominante aux États-Unis durant le premier vingtième siècle, mais a été ensuite déclassée au profit de la théorie keynésienne puis des théories néoclassiques (Rutherford & Desroches 2008, Adair et Gislain 2011), la question des institutions économiques étant alors largement exclue de la discipline économique. Toutefois cet « ancien » institutionnalisme a connu un renouveau depuis la fin du siècle passé avec la financiarisation et la globalisation du capitalisme associées à sa dérégulation et à l'accentuation de son caractère déraisonnable. En témoigne la réédition dans les années 1990 aux États-Unis des deux ouvrages les plus importants de Commons au plan de la théorie économique, en 1991 *Institutional Economics* (1934a), ouvrage ici traduit sous le titre *L'Économie institutionnelle*, et en 1995 *Legal Foundations of Capitalism* (1924a) (*Fondations juridiques du capitalisme*). En outre, aujourd'hui, ce n'est pas seulement en économie mais aussi dans la plupart des sciences sociales (science politique, sociologie, droit, histoire et philosophie) que l'institutionnalisme est à nouveau à l'ordre du jour (Théret 2000a, 2000b, 2003b).

1 En plus de la propre autobiographie de J. R. Commons (1934b), il existe deux autres biographies de Commons (Harter 1962, Chasse 2017), auxquelles il faut ajouter celle que nous publions dans le volume II de cet ouvrage : *Biographie intellectuelle : John Rogers Commons, œuvre économique et réception*.

2 Pour une présentation générale de l'approche institutionnaliste étatsunienne, voir Pirou 1939, Dorfman 1949 et 1959, Yonay 1998, Rutherford 2011.

École Thématique CNRS-CIRAD, *Les méthodes de l'analyse institutionnelle*, La Rochelle, 17-21 septembre 2007 ;

Colloque A.U.F., « Vers un capitalisme raisonnable ? La régulation économique selon J. R. Commons », université Laval, Québec, 17-18 octobre 2008 ;

Journée d'études *Autour de Thorstein Veblen : sociologie économique et critique sociale*, université Paris Ouest, 13 mars 2015 ;

Journée d'études *Le pragmatisme et l'institutionnalisme économique de John R. Commons*, École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), Paris, 19 mars 2015.

Néanmoins l'œuvre de Commons, volumineuse, complexe et en rupture avec les canons hégémoniques de l'économie néoclassique actuelle dont elle rejette le formalisme réducteur et le rationalisme étroit, et n'étant accessible qu'en langue anglaise et sous une forme peu pédagogique, sa diffusion dans le monde francophone est restée limitée ; l'économie institutionnelle y est ainsi restée une « discipline rare », « un potentiel à valoriser²⁰ ». Nombre d'économistes et de chercheurs en sciences sociales susceptibles d'être intéressés par elle, notamment ceux qui inscrivent leurs travaux dans une perspective polanyienne ou dans un cadre régulationniste et/ou conventionnaliste, ont reculé devant l'effort nécessaire pour y accéder et s'y ressourcer.

Pour autant, l'accumulation de travaux et la croissance significative du nombre d'enseignants-chercheurs et chercheurs francophones intéressés par la pensée de Commons ont entretenu une ambiance d'agitation intellectuelle favorable à l'émergence d'un projet de traduction collective de son livre le plus marquant, projet à l'initiative de Bruno Théret mais qui n'a pu se concrétiser en 2006 que grâce à l'implication de Jean-Jacques Gislain, professeur au Département des relations industrielles de l'université Laval à Québec, haut lieu d'une pensée commonsienne encore vivace, cette discipline transversale ayant été suscitée par Commons lui-même dans les années 1920.

La rencontre entre Jean-Jacques Gislain et Bruno Théret, venus à l'auteur par des voies différentes, celles relatives aux deux grands axes de recherche de Commons à l'Université du Wisconsin, à savoir les relations d'emploi et de travail et les relations monétaires et financières, mais tous deux liés par un intérêt commun pour l'histoire des idées économiques

20 Sur la notion de « disciplines rares », (spécialités disciplinaires à petits effectifs », cf. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid155145/cartographie-des-disciplines-rares.html>

et une approche interdisciplinaire de l'économie, a permis le lancement de la traduction en 2007 à partir de deux noyaux de traducteurs au Québec et en France : un noyau québécois rassemblant cinq membres du département des relations industrielles de l'université Laval à Québec et trois collègues de l'Université du Québec à Montréal ; un noyau français constitué de trois chercheur.e.s de l'IRISSO à l'université Paris Dauphine, associé.e.s à une grosse dizaine d'autres connaisseurs de John Commons dispersés dans diverses universités. S'y sont ajouté.e.s trois collègues respectivement de l'Université de Lausanne, de l'Université de Louvain et de l'Université de Djibouti (cf. encadré 3).

ENCADRÉ 3 – Liste alphabétique des personnes
ayant participé à la traduction

Philippe Adair*, professeur émérite en économie à l'université Paris-Est Créteil, ERUDITE ;
Gilles Allaire, ancien directeur de recherche en économie à l'INRA, Toulouse ;
Lucie Ap'Roberts*, ancienne chercheuse en économie à l'Institut de Recherches Économiques et Sociales (IRES), Noisy-le-Grand ;
Jean-Marie Baldner, ancien professeur d'histoire à l'IUFM– Université Paris-Est Créteil ;
Laure Bazzoli*, maître de conférences en économie à l'Université Lumière Lyon-2, Triangle ;
Pier-Luc Bilodeau, professeur agrégé en relations industrielles à l'université Laval, Québec ;
Jean-Michel Bonvin, professeur ordinaire en sociologie à l'université de Genève, Institut de démographie et socio-économie ;
Philippe Broda, maître de conférence HDR en économie, ESAM et université Paris-Nord ;
Étienne Cantin, professeur agrégé en relations industrielles à l'université Laval, Québec ;
Jean-Pierre Chanteau*, maître de conférence HDR en économie à l'université de Grenoble Alpes, CREG ;
Bernard Chavance, professeur émérite en économie à l'université Paris Diderot, LADYSS ;
Philippe Coppens, professeur extraordinaire en droit et philosophie à l'université catholique de Louvain et FNRS ;
Christian Deblock, professeur en science politique à l'université du Québec à Montréal (UQAM), CEIM ;
Isabel da Costa*, chargée de recherche en sociologie au CNRS, ENS Paris Saclay, IDHES ;
Véronique Dutraive, maître de conférences HDR en économie à l'Université Lumière Lyon-2, Triangle ;

Marc-André Gagnon, *associate professor* en *Public Policy and Administration* à l'université Carleton, Ottawa;

Lucien Gillard*, ancien directeur de recherche en économie au CNRS, Phare, Paris;

Jean-Jacques Gislain, professeur titulaire en relations industrielles à l'université Laval, Québec;

Frédéric Hanin, professeur agrégé en relations industrielles à l'université Laval, Québec;

Souraya Hassan Houssein, université de Djibouti et UNICEF;

Thierry Kirat*, directeur de recherche en sociologie et droit au CNRS, université Paris Dauphine – PSL, IRISSE;

Sabine Montagne, directrice de recherche en sociologie au CNRS, université Paris Dauphine – PSL, IRISSE;

Sylvie Morel, professeur titulaire en relations industrielles à l'université Laval, Québec;

Christian Palloix, professeur honoraire en économie à l'université de Picardie – Jules Verne, Amiens;

Michel Renault, maître de conférence HDR en économie à l'université de Rennes;

Bruno Théret, directeur de recherche émérite en économie au CNRS, université Paris Dauphine – PSL, IRISSE;

Diane-Gabrielle Tremblay*, professeure titulaire en sciences de l'administration à l'université TÉLUQ, Montréal.

N.B. Les personnes marquées d'une * sont celles qui ont fait partie du comité de suivi de la traduction.

La taille de l'ouvrage et ses difficultés de lecture, c'est-à-dire précisément ses deux dimensions qui constituent un obstacle à la diffusion de ses « *insights* » au-delà d'un cercle relativement restreint de spécialistes en histoire de la pensée, expliquent qu'on ait fait ainsi appel à un large collectif de chercheurs pour sa traduction. La mobilisation de ce collectif reposait sur une triple motivation de celles et ceux qui s'y engageaient. D'une part ils pouvaient espérer en tirer une meilleure compréhension de l'œuvre. D'autre part, s'ouvrait ainsi la perspective d'une consolidation d'une communauté épistémique jusque-là éparpillée aussi bien géographiquement que dans diverses disciplines et juste reliée par un intérêt commun pour la référence commonsienne²¹; en effet, au milieu des années 2000, le moment paraissait venu de la réunion d'un ensemble de multiples îlots en un archipel fédéré autour d'un projet commun et, qui plus est, propice à l'approfondissement de la réflexion de tous. Enfin, étant donné que le public francophone susceptible à

l'avenir de s'intéresser à l'institutionnalisme économique pragmatiste de Commons correspondait à des chercheurs appartenant déjà à des courants de pensée structurés autour de formes locales d'institutionnalisme, comme la socio-économie, la théorie de la régulation et l'économie des conventions, le projet s'inscrivait aussi dans la perspective d'une fédération entre ces divers courants autour d'un grand texte susceptible d'être discuté par tous.

En privilégiant la dimension politique et une posture militante en faveur de la formation d'une communauté épistémique plus soudée et élargie, susceptible de renforcer le rapport des forces vis-à-vis de l'économie *mainstream* en formant un « groupe actif » de traducteurs, nous nous sommes néanmoins lancés dans une expérimentation sans en mesurer *a priori* les difficultés techniques et économiques. Nous tentions d'appliquer la méthode même de Commons, mais en sous-estimant les contraintes et le manque d'incitations propres d'une part, à un univers mental dominé par la pensée individualiste néolibérale et l'usage de la langue anglo-américaine, d'autre part, à une conjoncture de crises financières, de politiques d'austérité budgétaire et de réformes structurelles de l'université et de la recherche. Il en est résulté que nous avons dû réviser régulièrement à la baisse nos objectifs en matière d'agenda de publication et, finalement, jusqu'à notre procédure elle-même en revenant à une forme plus classique de la traduction en sciences sociales.

Ayant commencé le processus de traduction proprement dite en janvier 2007 sur la base d'une prévision de remise à un correcteur pour lissage d'une première mouture en 2008, puis de remise à l'éditeur de la version définitive en 2010-2011, nous n'avons pas pu tenir l'échéance; *a contrario* nous avons dû reprendre l'intégralité du processus en 2013 en nous engageant personnellement plus directement dans la révision et en changeant de correcteur linguistique, ce qui nous a mené à l'échéance actuelle. C'est pourquoi on peut parler d'une odyssée de cette traduction qui aura pris une quinzaine d'années et qu'on peut diviser en deux grandes phases qu'on va brièvement décrire maintenant pour en tirer quelques enseignements, avant d'en venir à la traduction proprement dite et aux questions linguistiques qu'elle a posées.

21 Dans ce collectif des traducteurs, on compte ainsi un juriste, un historien, deux politistes, quatre sociologues et dix-huit économistes.